



Nations Unies

**Rapport du Groupe de travail
spécial de l'Assemblée générale,
à composition non limitée,
sur le financement du
développement**

**Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-quatrième session
Supplément N° 28 (A/54/28)**

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-quatrième session
Supplément N° 28 (A/54/28)

Rapport du Groupe de travail
spécial de l'Assemblée générale,
à composition non limitée,
sur le financement du
développement



Nations Unies • New York, 1999

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	1
II. Organisation des sessions	3–14	1
III. Portée et ordre du jour de la manifestation	15–19	2
IV. Forme de la manifestation	20	3
V. Processus préparatoire	21	4
VI. Décision du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale, à composition non limitée, sur le financement du développement	22	4
 Annexe		
Idées, questions et expériences servant de base pour la poursuite de l'examen d'un ordre du jour pour la manifestation prévue en 2001, telle qu'identifiée par le Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale à composition non limitée sur le financement du développement dans le cadre des délibérations officielles		5

Chapitre I Introduction

1. À sa cinquante-deuxième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 52/179, intitulée «Partenariat mondial pour le développement : réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental», dans laquelle l'Assemblée a décidé, entre autres choses :

a) D'examiner à sa cinquante-quatrième session la question de la convocation, en l'an 2001 au plus tard, d'un sommet, d'une conférence internationale, d'une session extraordinaire ou d'une réunion internationale de haut niveau chargés d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental;

b) De convoquer au cours de sa cinquante-deuxième session une reprise de ses travaux afin de solliciter les vues des gouvernements sur les apports qu'il conviendrait d'obtenir d'un ensemble très divers de parties concernées, appartenant ou non au système des Nations Unies, ainsi que les vues des délégations sur les éléments essentiels qui pourraient être étudiés;

c) De prier le Secrétariat d'établir, pour sa cinquante-troisième session, un index des thèmes directeurs et des éléments clefs proposés par un ensemble très divers de parties concernées et un rapport sur les travaux consacrés au financement du développement par les organismes des Nations Unies.

2. À sa cinquante-troisième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 53/173, intitulée «Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental», dans laquelle l'Assemblée a :

a) Rappelé que, dans la résolution 52/179, elle avait décidé de créer un groupe de travail afin de procéder à un examen approfondi de tous les apports susmentionnés en vue d'établir un rapport contenant des recommandations sur la forme, la portée et l'ordre du jour de la manifestation qui se tiendrait;

b) Prié le Président de l'Assemblée générale de prendre les différentes dispositions nécessaires pour assurer la présentation de recommandations spécifiques à l'Assemblée à sa cinquante-quatrième session;

c) Prié le Bureau de la Deuxième Commission d'organiser, avec l'aide du Secrétariat, des réunions d'information ou des discussions appropriées.

Chapitre II Organisation des sessions

3. Le Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale à composition non limitée sur le financement du développement a tenu sa première session le 17 décembre 1998 sous la présidence du Président de l'Assemblée générale. Les Vice-Présidents du Groupe de travail ont présidé la deuxième session (9-11 février 1999), la troisième session (4 mai 1999) et la quatrième session (28 mai 1999). Deux sessions informelles du Groupe de travail se sont tenues du 16 au 19 mars 1999 et du 5 au 8 avril 1999 en vue de procéder à un examen approfondi des apports afin d'établir un rapport contenant des recommandations sur la forme, la portée et l'ordre du jour de la manifestation de haut niveau qui se tiendrait à l'échelon intergouvernemental en 2001.

4. Les entités suivantes des Nations Unies étaient représentées : la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

5. Les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale du Travail (OIT), Fonds monétaire international (FMI), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Banque mondiale et Organisation mondiale de la santé (OMS).

6. Une organisation intergouvernementale, la Commission européenne, était représentée par un observateur.

7. Le Groupe de travail était saisi des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général sur la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental : thèmes directeurs et éléments clefs (A/53/470);

b) Note du Secrétaire général sur la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental : travaux des organismes des Nations Unies (A/53/479).

8. Les Vice-Présidents ont adressé des lettres accompagnées des matériaux d'information pertinents à tous les représentants permanents, comme indiqué ci-après :

a) Le 18 février 1999, une lettre comprenant comme pièce jointe l'index;

b) Le 8 mars 1999, une lettre;

c) Le 27 avril 1999, une lettre comprenant comme pièce jointe le document intitulé «An Overview of the In-depth Discussions at the Informal Meetings on the Key Elements of the Index Report» et «A Consolidated Paper to Assist in Further Consideration of the Scope of the Planned Event»;

d) Le 10 mai 1999, une lettre comprenant comme pièce jointe le projet de rapport du Groupe de travail;

e) Le 27 mai 1999, une lettre comprenant comme pièce jointe la version révisée du projet de rapport du Groupe de travail.

9. Le Groupe de travail a eu accès aussi à la documentation pertinente et à des contributions d'experts extérieurs sur le site Web consacré au financement du développement (www.un.org/esa/analysis/ffd).

10. À la première session du Groupe de travail, le Président de l'Assemblée générale a choisi M. Ernst Sucharipa, Représentant permanent de l'Autriche et M. Kamallesh Sharma, Représentant permanent de l'Inde, comme vice-présidents.

11. À la deuxième session, des déclarations liminaires ont été faites par le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale et le Président du Conseil économique et social. Au cours de la session, qui a duré trois jours (9-11 février 1999), des déclarations officielles ont été faites aussi par 36 délégations. Le Groupe de travail a prévu ensuite de tenir huit réunions informelles en vue d'examiner chacun des «éléments clefs» identifiés dans le rapport constituant un index des thèmes directeurs et des éléments clefs (A/53/470). Les huit thèmes ont été regroupés en deux groupes de quatre, les discussions portant sur le premier groupe devant se tenir la semaine du 16 au 19 mars 1999 et celles sur le second groupe durant la semaine du 5 au 8 avril 1999.

12. À la troisième session, le Groupe de travail a entendu des déclarations de 31 délégations. À la suite de cette session, le Groupe de travail a tenu des consultations informelles, du 12 au 14 et le 27 mai 1999, en vue d'entendre les vues des délégations sur les résultats des réunions informelles, telles que présentées par les Vice-Présidents, et d'échanger leurs vues sur la forme que pourraient prendre la manifestation qui se tiendrait et sur les préparatifs. Les Vice-Présidents ont demandé à M. Libran Cabactulan, Ministre de la Mission permanente de la République des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies, de servir d'animateur au cours des réunions informelles.

13. À la quatrième session, le Groupe de travail a entendu des déclarations de neuf délégations. Il a adopté son rapport le 28 mai 1999.

14. Comme demandé par l'Assemblée générale, le Bureau de la Deuxième Commission a accueilli deux groupes à l'appui des travaux du Groupe de travail. Le 15 mars 1999, le premier groupe a réuni deux chefs d'entreprise et deux dirigeants d'organisations non gouvernementales qui ont pris la parole sur les quatre premiers «éléments clefs». Les conférenciers travaillaient pour la Deutsche Bank, Lehman Brothers, le Center of Concern et la Fifty Years is Enough Coalition. Le deuxième groupe, qui s'est réuni le 1er avril, a abordé le deuxième groupe de quatre «éléments clefs». Les participants venaient du International Center for Law in Development, le Israel Infinity Venture Capital Fund, la School of Government de l'Université Harvard et le Centre pour le développement du droit international de l'environnement.

Chapitre III

Portée et ordre du jour de la manifestation

15. La manifestation de haut niveau à l'échelon intergouvernemental qui doit se tenir en l'an 2001 s'occupera des questions aux niveaux national, international et au niveau des systèmes ayant trait au financement du développement, de façon intégrée dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance. Ce faisant, la manifestation abordera aussi le développement dans la perspective du financement.

16. Dans ce contexte général, la manifestation devrait aussi s'occuper de la mobilisation des ressources financières aux fins de la pleine application des conclusions des grandes conférences et des sommets organisés par l'Organisation des Nations Unies dans les années 90 et de l'Agenda pour le développement¹, en particulier en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté.

17. Le Groupe de travail recommande que la manifestation ait la portée suivante :

- a) Ressources financières intérieures;
- b) Ressources internationales : commerce, investissements étrangers directs et autres flux financiers privés;
- c) Coopération financière internationale au plan du développement, y compris l'aide publique au développement (APD) et l'allègement de la dette;
- d) Amélioration de la cohérence et de la compatibilité des systèmes monétaires financiers et commerciaux internationaux à l'appui du développement, prévention des crises financières internationales et de la volatilité financière excessive, et renforcement de la participation et de l'intégra-

tion efficace des pays en développement et des pays à économie en transition dans le système économique mondial, y compris au moyen du renforcement des capacités;

e) Les besoins particuliers de l'Afrique, des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement, des pays en développement sans littoral et des autres pays en développement qui connaissent des difficultés particulières pour ce qui est d'attirer un financement aux fins du développement.

18. Le Groupe de travail a entrepris un examen approfondi des apports concernant le financement du développement, comme demandé par l'Assemblée générale dans ses résolutions 52/179 et 53/173, en vue de formuler des recommandations sur l'ordre du jour de la manifestation internationale de haut niveau qui devrait se tenir en 2001. Les discussions qui se sont tenues lors des deux sessions informelles ont été riches, intenses et constructives et se sont déroulées dans un esprit positif fondé sur la participation. L'annexe au présent rapport tient compte des idées, questions, expériences et autres points soulevés par les délégations durant les échanges qui se sont tenus et qui constituent la base des discussions devant se tenir lors de la manifestation en 2001, dans le cadre défini plus haut, au titre des préparatifs de fond qui devraient commencer en 2000.

19. L'annexe traite des huit points suivants :

1. Mobilisation des ressources intérieures aux fins du développement;
2. Courants internes de capitaux privés aux fins du développement;
3. Coopération financière internationale aux fins du développement;
4. Dette extérieure;
5. Financement du commerce et du développement;
6. Sources novatrices de financement;
7. Gestion des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux;
8. Relations entre les principaux éléments et autres questions particulières.

Chapitre IV

Forme de la manifestation

20. Nous avons la possibilité de commencer le nouveau millénaire par un geste politique collectif à valeur historique et axé sur les objectifs, de solidarité mondiale pour le développement et d'engagement concret en vue de sa réalisation. Pour y parvenir toutefois, il faut que la dynamique qui prend forme au niveau des Nations Unies soit entretenue et qu'elle

comprenne tous nos partenaires potentiels. Un processus préparatoire inclusif et permanent permettra de mieux faire connaître cette question et d'accroître l'appui et la participation au niveau international tout en approfondissant la teneur de la manifestation. Sans préjuger de la décision qui pourrait être prise concernant la forme de la manifestation, les discussions ont jusqu'à présent reflété un consensus sur les caractéristiques suivantes du processus préparatoire et de la manifestation :

a) La manifestation devrait consister en une réunion de haut niveau à l'échelon intergouvernemental des décideurs, au moins au niveau ministériel;

b) La manifestation devrait avoir un ordre du jour d'ensemble qui attire l'attention des différents ministères et directions au niveau national, par exemple des finances, du commerce, du développement et des affaires étrangères;

c) La manifestation et le processus préparatoire devraient assurer la participation de toutes les parties prenantes, y compris par des modalités interactives et novatrices pour des échanges de vues;

d) La manifestation et le processus préparatoire devraient faire participer activement le FMI et la Banque mondiale;

e) La manifestation et le processus préparatoire devraient prévoir la participation de toutes les parties relevant du système des Nations Unies, en particulier les institutions spécialisées et les organes régionaux, ainsi que de l'Organisation mondiale du commerce et de toutes les autres organisations internationales qui s'intéressent aux aspects spécialisés du financement du développement;

f) La manifestation pourrait être autonome et reliée à l'Assemblée générale, comprenant un débat de haut niveau de trois ou quatre jours;

g) Le débat de haut niveau devrait lui-même être précédé par une phase préparatoire efficace et participative;

h) La manifestation et le processus préparatoire devraient être mis sur le devant de la scène au niveau du public et des médias et l'opinion devrait y être sensibilisée.

Chapitre V

Processus préparatoire

21. En vue de préparer la manifestation internationale de haut niveau à l'échelon intergouvernemental qui doit se tenir en 2001, le Groupe de travail estime qu'il serait bon d'établir un processus préparatoire de fond tirant parti des expériences réussies du Groupe de travail. Ce processus préparatoire

devrait être ouvert à tous les États Membres de l'ONU, aux membres des institutions spécialisées, prévoir la participation d'observateurs et faire rapport à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session sur les progrès de ses travaux.

Chapitre VI

Décision du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale, à composition non limitée, sur le financement du développement

22. À sa quatrième session, le 28 mai 1999, le Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale, à composition non limitée, sur le financement du développement a, sur la proposition du Vice-Président, adopté le projet de décision ci-après :

Le Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale, à composition non limitée, sur le financement du développement décide de transmettre son rapport, y compris les recommandations figurant à l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session pour examen et suite à donner.

Note

¹ Résolution 51/240 de l'Assemblée générale, en date du 20 juin 1997, annexe.

Annexe

Idées, questions et expériences servant de base pour la poursuite de l'examen d'un ordre du jour pour la manifestation prévue en 2001, telle qu'identifiée par le Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale à composition non limitée sur le financement du développement dans le cadre des délibérations officielles

I. Mobilisation des ressources intérieures aux fins du développement

a) Incidence déterminante des facteurs extérieurs sur la capacité de mobiliser des ressources intérieures; rôle dans les cas où la mobilisation de ressources intérieures atteint des taux élevés; risques et possibilités résultant de la mondialisation; libéralisation financière; rôle des interventions internationales; et rôle du commerce;

b) Création de conditions favorables sur le plan intérieur : mesures d'incitation à l'épargne privée intérieure; régimes fiscaux équitables (élaboration et application); politiques macroéconomiques; lutte contre la corruption; bonne gouvernance; transparence; mise en place de cadres réglementaires et de contrôle efficaces pour le secteur financier; infrastructure bancaire, caisses de retraite; gestion des sociétés; normes comptables internationalement acceptées, et système juridique sain (droits fonciers et droits de propriété);

c) Dépenses publiques : infrastructure matérielle (par exemple, eau, voirie, électricité, transports et communications), développement humain et renforcement des capacités (par exemple, éducation et formation, santé, environnement et femmes);

d) Questions particulières concernant les pays les moins avancés et l'Afrique : faibles taux de monétisation, précarité des infrastructures bancaires, renforcement des capacités, mécanismes novateurs, microfinancement, micro-crédit et crédit alloué aux populations rurales.

II. Courants internationaux de capitaux privés aux fins du développement

a) Investissements étrangers directs (IED) : nécessité de les répartir plus largement et de diversifier les courants

de capitaux privés, afin de réduire les concentrations sur un pays/secteur, contribution accrue des IED au renforcement des capacités intérieures et à la réalisation des objectifs de développement nationaux, rôle des flux de capitaux Sud-Sud, raisons de la marginalisation des pays appliquant des mesures rationnelles en matière d'investissement;

b) Alliances entre le gouvernement et les entreprises, ainsi qu'avec les organisations internationales [par exemple, la Société financière internationale (SFI)]; promotion de mécanismes novateurs (par exemple, emprunts obligataires, titrisation, arrangements financiers municipaux, contrôle de l'exode des capitaux, privatisation, garantie des investissements; appui aux biens collectifs;

c) Danger moral : «acculer» les créanciers privés; coûts sociaux élevés, répartition des charges entre créanciers et débiteurs, responsabilité gouvernementale pour les emprunts du secteur privé;

d) Relations entre les politiques internationales et les normes comptables relatives aux courants internationaux de capitaux privés, normes prudentielles, politiques et programmes des pays d'accueil visant à faciliter les flux de capitaux internationaux, monnaies utilisées dans les échanges, modalités visant à réduire les risques et liens entre le secteur financier et le secteur réel de l'économie;

e) Rôle et impact des investissements de portefeuille étrangers;

f) Stabilité financière en tant que bien public : mesures à long terme et à court terme concernant l'instabilité/la contagion/la prévention;

g) Participation des pays en développement aux activités normatives;

III. Coopération financière internationale aux fins du développement

a) Rôle crucial de l'aide publique au développement (APD) : inquiétude au sujet de son déclin; nécessité de lier l'aide à une utilisation efficace; importance des structures et quantum des courants et objectifs; amélioration de la coordination entre les donateurs; engagements prévisibles à moyen terme; plus grande souplesse; réalisation de l'objectif de 0,7 %; mesures visant à surmonter «la fatigue» des donateurs; et problèmes spéciaux des pays les moins avancés et de l'Afrique;

b) Utilisation de l'APD pour renforcer le potentiel des pays en développement en vue d'élargir leur accès aux marchés mondiaux et lutte contre la pauvreté; augmentation du volume des capitaux privés intérieurs ou étrangers;

c) Partenariat optimal entre les ressources intérieures, l'APD, les échanges, les investissements étrangers directs, etc.;

d) Accent mis sur d'autres formes de coopération financière internationale aux fins du développement : crédits à l'exportation/importation, prêts des institutions financières internationales, financement du commerce, etc.

IV. Dette extérieure

a) Nécessité d'examiner, le cas échéant, les dettes bilatérales, publiques, multilatérales et privées (critères permettant d'évaluer le degré d'allègement de la dette); problèmes spéciaux des pays les moins avancés/de l'Afrique/des pays pauvres fortement endettés; allègement de dette afin d'apporter une solution durable aux problèmes de la dette, annulation de la dette bilatérale des pays les moins avancés, liée à l'aide, nécessité d'améliorer la solvabilité et réduction de la marge d'intérêt sur les crédits nouvellement accordés;

b) Mesures préventives visant à éviter l'accumulation de dettes publiques et privées insoutenables, notamment en définissant et en diffusant des signaux d'alarme, et coopération technique sur la gestion de la dette;

c) Danger moral : «acculer» les créanciers, charge inéquitable de la dette, pays à faible revenu assurant régulièrement le service de leur dette avec difficulté;

d) Réglementation du marché des dettes commerciales : pratiques irresponsables en matière de prêt, diffusion d'informations sur les prêts, et applicabilité des principes de

la loi des États-Unis sur les faillites aux procédures relatives à l'endettement extérieur.

V. Financement du commerce et du développement

a) Accès aux marchés; rôle des gouvernements dans la création de conditions propices aux échanges commerciaux; meilleure intégration dans les marchés mondiaux;

b) Tous les aspects de l'assistance technique/en matière de renforcement des capacités, notamment pour les négociations commerciales et le règlement des différends;

c) Questions liées aux systèmes : cohérence entre les systèmes et régimes commerciaux, financiers et monétaires multilatéraux; cohérence des politiques en matière de commerce et développement; rôle de l'APD dans la facilitation de l'accès aux marchés mondiaux;

d) Coopération/intégration régionale, y compris Nord-Sud, et expansion des échanges mondiaux : rôle des mécanismes régionaux, comme les chambres de compensation, etc.; intégration des politiques commerciales nationales dans les accords commerciaux régionaux, compatibilité avec les accords commerciaux multilatéraux;

e) Liens entre le commerce et les finances, le commerce et les taux de change, le commerce et les finances publiques, la crise financière et les ajustements commerciaux; et avantages de la libéralisation des échanges;

f) Impact de la réduction des droits de douane sur les rentrées fiscales, les dépenses publiques, les dépenses sociales, la dette publique;

g) Questions liées aux produits de base, instabilité des prix, modalités régissant les prix des produits de base; mécanismes de financement compensatoire/accords de produit, exportations à valeur ajoutée, diversification, gestion des risques, amélioration des structures de production;

h) Financement du commerce (par exemple, instruments financiers visant à promouvoir les échanges/le renforcement des capacités, financement de la libéralisation des échanges en tant que bien public, et crédits à l'exportation/importation).

VI. Sources novatrices de financement

a) Instruments financiers novateurs au niveau national : utilisation de fonds de capital-risque, imposition à la source, caisses de prêts et de crédit et caisses de retraite;

b) Instruments novateurs au niveau mondial : taxes prélevées au niveau mondial, imposition de droits, exonérations d'impôts, avantages fiscaux;

c) Promotion de partenariats privés nationaux et internationaux (financement de petits projets d'infrastructure, rapport flux privés, fonds publics, application novatrice des garanties, privatisations, obligations, convertibles pour le développement, construction-exploitation-transfert, microfinancement, rôle de la coopération pour le développement dans ces partenariats, conversion de créances en actions visant à éliminer la pauvreté);

d) Politiques/cadres institutionnels favorisant les innovations financières (rôle des instruments financiers dans la stimulation de ces innovations, expérience positive concernant l'utilisation des instruments de financement faisant appel aux lois du marché, et assistance technique/en matière de renforcement des capacités, en vue de mettre au point de nouveaux mécanismes.

VII.

Gestion des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux

a) Questions relatives à l'architecture financière internationale, dispositifs d'alerte, de prévention et d'intervention;

b) Harmonisation des systèmes et régimes commerciaux, financiers et monétaires internationaux;

c) Rôle de l'ONU consistant à promouvoir et compléter les travaux entrepris dans les instances internationales compétentes, dans le respect de la répartition des tâches entre les entités compétentes;

d) Renforcement des capacités, notamment dans les pays les moins avancés; consolidation des secteurs financier et bancaire et des cadres institutionnels et réglementaires appliqués à ces secteurs;

e) Mise au point de normes appropriées;

f) Gestion du système international : prise de décisions, responsabilité, transparence;

g) Participation accrue et équitable de nombreux intervenants, pays en développement, coopération avec le secteur privé;

h) Collecte et diffusion d'informations sur les flux financiers;

i) Questions relatives aux liquidités : prêteur en dernier ressort, rôle des droits de tirage spéciaux, prêts à des pays dont les intérêts ne sont pas comptabilisés, etc.

VIII.

Relations entre les principaux éléments et autres questions particulières

a) Approche globale des diverses questions relevant du processus de financement du développement. Renforcement des relations en matière d'orientation du fait de la mondialisation et de l'interdépendance accrue, libéralisation des divers facteurs de production, à l'exception du travail (questions de distorsion, concurrence et avantage comparatif en résultant);

b) Science et technologie, technologies de l'information, révolution dans le domaine des communications et de l'informatique, bien public au niveau mondial;

c) Poursuite de politiques commerciales ouvertes et mise en place de cadres financiers macroéconomiques rationnels;

d) Création de conditions propices, en particulier par l'éducation, la formation et le renforcement des institutions, amélioration des systèmes juridiques afin d'assurer l'accès des femmes et des hommes aux ressources productives, et autres aspects des infrastructures économiques et sociales;

e) Rôle essentiel de l'ONU en ce qui concerne l'élargissement de la base de ressources et l'optimisation de l'impact en résultant;

f) Financement du développement, afin de promouvoir, au niveau politique, la mise en oeuvre des engagements pris dans le cadre des conférences des Nations Unies qui énoncent un programme détaillé pour le développement; nécessité de prendre des mesures coordonnées et intégrées à tous les niveaux, afin de mobiliser des ressources pour la réalisation des objectifs convenus lors des conférences des Nations Unies et de les utiliser à cette fin;

g) Ressources afin d'aider les marchés non encore émergents et les nouveaux marchés à renforcer leurs capacités nationales en ce qui concerne la mobilisation et la gestion de différents types de fonds;

h) Élaboration d'un ensemble commun d'indicateurs acceptés au niveau international, afin d'évaluer les facteurs de production et les produits;

i) Concertation avec le secteur privé.

99-23185 (F) 100999 150999